

le 6 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance 26 septembre 2011

2011 DFPE 2G Subventions conventions et avenants avec Espace 19 (19e) Femme relais 20e (20e) et l'association franco chinoise Pierre Ducerf (3e)

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, demande l'autorisation de signer une nouvelle convention triennale pour les années 2012 à 2014 avec trois associations de médiation socioculturelle pour permettre l'intervention de médiateurs socioculturels dans des centres de protection infantile et les avenants aux conventions signées le 1^{er} avril 2010 fixant le montant des subventions au titre de l'année 2011 et entérinant le changement de gestionnaire occasionné par l'absorption par espace 19 de l'association PROMES après signature d'un traité de fusion absorption approuvé par l'assemblée générale extraordinaire de l'association du 30 mars 2011;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LEGUEN, au nom de la 6^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention triennale pour les années 2012 à 2014 et l'avenant n°1 à la convention du 1^{er} avril 2010, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association FEMMES RELAIS XXEME. Une subvention d'un montant de 11.600 euros est attribuée à FEMMES RELAIS XXEME (n° tiers astre X00311, n° tiers simpa 19813, dossier n° 2011- 05015).

Article 2 : Le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'association ESPACE 19 une convention triennale pour les années 2012 à 2014 et l'avenant n°1 à la convention signée le 1^{er} avril 2010 avec l'association PROMES, dont l'activité a été reprise par

l'association ESPACE 19. Les textes sont joints à la présente délibération. Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à ESPACE 19 (n° tiers astre D00172, n° tiers simpa 246, dossier n° 2011-03989).

Article 3 : Le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention triennale pour les années 2012 à 2014 et l'avenant n°1 à la convention du 1^{er} avril 2010 avec l'association franco chinoise Pierre Ducerf, dont les textes sont joints à la présente délibération. Une subvention d'un montant de 8.312 euros est attribuée à l'association franco chinoise Pierre Ducerf (n° tiers astre X00514, n° tiers simpa 523, dossier n° 2011- 05294)

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 41 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011 et exercices suivants, sous réserve de décision de financement.